



Technicienne et technicien en intervention en délinquance

Rapport d'analyse de profession

20 – Services sociaux, éducatifs et juridiques



Coordination et rédaction

Direction des programmes de formation collégiale
Direction générale des affaires collégiales
Secteur de la formation technique

Pour obtenir plus d'information :

Renseignements généraux
Direction des communications
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 28e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-7095
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

ISBN 978-2-550-86221-5 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020

Remerciements

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur remercie les personnes suivantes, qui ont collaboré à la réalisation de l'atelier d'analyse de la profession de technicienne et technicien en intervention en délinquance¹, tenu à Drummondville les 28 et 29 mai 2019 :

Coordonnatrice

Marie-Josée Deschamps
Responsable de programmes de formation technique
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Animateur

Claude Caron
Spécialiste en élaboration de programmes d'études

Secrétaire de l'atelier et rédactrice du rapport

Marie-Claude Brodeur, c. o.
Spécialiste en élaboration de programmes d'études

Spécialiste de l'enseignement de la profession

Karen Robertson
Enseignante et coordonnatrice des stages d'observation
Département des techniques auxiliaires de la justice
Collège de Maisonneuve

Spécialiste des risques pour la santé et la sécurité au travail et rédactrice de l'annexe

Bertha Gonzalez De Arco
Conseillère experte en santé psychologique
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

¹ Dans le cadre des travaux du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, l'appellation de cette profession est liée au nom du programme d'études techniques associé, soit Techniques d'intervention en délinquance (310.B0). Cette appellation ne réfère pas à un titre d'emploi utilisé en milieu de travail.

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur tient à souligner l'apport des techniciennes et des techniciens en intervention en délinquance suivants :

Participant^{es} et participant^s – spécialistes de la profession

Sébastien Baribeau

Éducateur

CISSS de Chaudière-Appalaches, Résidence de réadaptation en communauté

Chaudière-Appalaches

Simon Hamelin

Intervenant

Équijustice Rive-Sud

Montérégie

Marie-Ève Caron

Éducatrice

CISSS du Bas-Saint-Laurent, Direction du programme jeunesse

Rivière-du-Loup

Laurent Laplante

Intervenant psychosocial

L'Abri de la Rive-Sud

Montérégie

Valérie Choma

Agente de services correctionnels

Établissement de détention de Montréal

Montréal

Guillaume Messier

Responsable

Foyer de groupe L'Odysée

Montérégie

Karine Dumont

Éducatrice

CISSS de Lanaudière, Centre de réadaptation en dépendance de Lanaudière

Lanaudière

Mathieu Perrier

Éducateur

CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, Centre de réadaptation pour jeunes en difficulté de la Cité-des-Prairies

Montréal

Simon Fournel-Laberge

Éducateur

CISSS de l'Outaouais, Centre de réadaptation jeunes en difficulté d'adaptation

Gatineau

Évelyne Perron

Intervenante au suivi post-hébergement

Maison Richelieu – hébergement jeunesse

Québec

Laurence Fournier-Jean

Animatrice

Maison de transition Joins-toi

Montérégie

Martin Picard

Chef de service en réadaptation interne

CIUSSS de la Capitale-Nationale, Direction de la protection de la jeunesse, le Gouvernail

Québec

Valérie Gagnon
Intervenante
Projet Cumulus
Montréal

Marie-Ève Provençal
Agente de services correctionnels
Établissement de détention de Sorel-Tracy
Montréal

Michel Gracia
Éducateur
CIUSSS de l'Estrie, Centre de réadaptation en
dépendance de l'Estrie
Estrie

Observatrices et observateurs

Marie-Ève Bourassa-Ruel
Responsable de programmes de formation
technique
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement
supérieur

Sophie Collard
Enseignante et coordonnatrice de département
Techniques d'intervention en délinquance
Cégep de Drummondville

François Chenier
Enseignant et coordonnateur
Youth and adult correctional intervention
Collège John Abbott

Carmelle Fournier
Technicienne en recrutement
Ministère de la Sécurité publique

Table des matières

Introduction	9
1. Caractéristiques significatives de la profession	11
1.1 Définition de la profession	11
1.2 Nature du travail exercé	11
1.3 Législation et réglementation	14
1.4 Conditions de travail	14
1.5 Organisation du travail et responsabilités	15
1.6 Conditions d'entrée sur le marché du travail et perspectives de carrière	17
1.7 Changements à venir dans la profession	19
2. Analyse des tâches	20
2.1 Tableau des tâches et des opérations	20
2.2 Description des opérations et des sous-opérations	21
2.3 Description des conditions et des exigences de réalisation	31
2.4 Définitions des fonctions	45
3. Données quantitatives sur les tâches	46
3.1 Occurrence des tâches	46
3.2 Temps de travail	47
3.3 Difficulté des tâches	48
3.4 Importance des tâches	48
4. Connaissances, habiletés et comportements socioaffectifs	50
4.1 Connaissances	50
4.2 Habiletés cognitives	53
4.3 Habiletés motrices et kinesthésiques	54
4.4 Habiletés perceptives	54
4.5 Comportements socioaffectifs	55
5. Niveaux d'exercice	56
Annexe – Risques pour la santé et la sécurité au travail (SST)	57
Bibliographie	65

Glossaire

Analyse d'une profession

L'analyse d'une profession a pour objet de faire le portrait le plus complet possible du plein exercice d'une profession. Elle consiste principalement en une description des caractéristiques de la profession, des tâches et des opérations, accompagnée de leurs conditions et exigences de réalisation, de même qu'en une détermination des fonctions, des connaissances, habiletés et comportements socioaffectifs requis.

Deux formules peuvent être utilisées : la nouvelle analyse, qui vise la création de la source d'information initiale, et l'actualisation d'une analyse, qui est la révision de cette information.

Comportements socioaffectifs

Les comportements socioaffectifs sont une manière d'agir, de réagir et d'entrer en relation avec les autres. Ils traduisent des attitudes et ils sont liés à des valeurs personnelles ou professionnelles.

Conditions de réalisation de la tâche

Les conditions de réalisation sont les modalités et les circonstances qui ont un effet déterminant sur la réalisation d'une tâche et font état, notamment, de l'environnement de travail, des risques pour la santé et la sécurité au travail, de l'équipement, du matériel et des ouvrages de référence utilisés dans l'accomplissement de la tâche.

Connaissances

Les connaissances sont des notions et des concepts relatifs aux sciences, aux arts ainsi qu'aux législations, aux technologies et aux techniques nécessaires dans l'exercice d'une profession.

Exigences de réalisation de la tâche

Les exigences de réalisation sont les critères de qualité et les aptitudes requises pour qu'une tâche soit réalisée de façon satisfaisante.

Fonction

Une fonction est un ensemble de tâches liées entre elles et se définit par les résultats du travail.

Habiletés cognitives

Les habiletés cognitives ont trait aux stratégies intellectuelles utilisées dans l'exercice d'une profession.

Habiletés motrices et kinesthésiques

Les habiletés motrices et kinesthésiques ont trait à l'exécution et au contrôle de gestes et de mouvements.

Habiletés perceptives

Les habiletés perceptives sont des capacités sensorielles grâce auxquelles une personne saisit consciemment par les sens ce qui se passe dans son environnement.

Niveaux d'exercice de la profession

Les niveaux d'exercice de la profession correspondent à des degrés de complexité dans l'exercice d'une profession.

Opérations

Les opérations sont les actions qui décrivent les étapes de réalisation d'une tâche et permettent d'établir le « comment » pour l'atteinte du résultat. Elles sont rattachées à la tâche et liées entre elles.

Plein exercice de la profession

Le plein exercice de la profession correspond au niveau où les tâches de la profession sont exercées de façon autonome et avec la maîtrise nécessaire par la plupart des personnes.

Profession

La profession correspond à tout type de travail déterminé, manuel ou non, effectué pour le compte d'un employeur ou pour son propre compte, et dont on peut tirer ses moyens d'existence.

Dans ce document, le mot « profession » possède un caractère générique et recouvre l'ensemble des acceptions habituellement utilisées : métier, profession, occupation².

Résultats du travail

Les résultats du travail consistent en un produit, un service ou une décision.

Sous-opérations

Les sous-opérations sont les actions qui précisent les opérations et permettent d'illustrer des détails du travail, souvent des méthodes et des techniques.

Tâches

Les tâches sont les actions qui correspondent aux principales activités de l'exercice de la profession analysée. Une tâche est structurée, autonome et observable. Elle a un début déterminé et une fin précise. Dans l'exercice d'une profession, qu'il s'agisse d'un produit, d'un service ou d'une décision, le résultat d'une tâche doit présenter une utilité particulière et significative.

² La notion de fonction de travail utilisée au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur correspond, à peu de chose près, à la notion de métier ou de profession.

Introduction

Le présent document constitue le rapport d'ateliers d'analyse de la profession de technicienne et technicien en intervention en délinquance tenu à Drummondville les 29 et 30 mai 2019. Les 15 spécialistes de la profession qui y ont participé ont confirmé que ce rapport reflète leurs propos.

Ce rapport reprend chacun des points discutés en atelier. Ainsi, il contient de l'information sur les caractéristiques les plus significatives de la profession, comme une analyse des tâches exercées par les techniciennes et techniciens en intervention en délinquance, des données quantitatives relatives aux tâches, une description des connaissances, des habiletés et des comportements socioaffectifs nécessaires pour accomplir les tâches ainsi que les niveaux d'exercice de la profession.

Il comprend également une annexe sur la santé et la sécurité au travail. Il s'agit d'une présentation des risques connus de la profession.

Objectif de l'analyse

L'analyse de profession est une étape essentielle dans le processus d'élaboration ou d'actualisation d'un programme d'études de formation technique, car son contenu sert d'assise à la formulation des compétences, autre étape prévue à ce processus. L'analyse a été effectuée d'après les concepts présentés dans le document *Cadre de référence et instrumentation pour l'analyse d'une profession*. Elle permet de tracer le portrait le plus complet et le plus fidèle possible du plein exercice de la profession, tel qu'il est défini dans la partie « Glossaire » de ce rapport.

La présente analyse de profession a été effectuée au moyen de la formule de la nouvelle analyse.

Démarche

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a convié 15 personnes qui exercent la profession de technicienne et technicien en intervention en délinquance, ou qui sont chargées de sa supervision, à un atelier de travail de deux jours.

La première journée a porté sur la définition des caractéristiques significatives de la profession, sur l'analyse des tâches et des opérations ainsi que sur la description des opérations et des sous-opérations.

La deuxième journée a permis de vérifier les travaux de la première journée et de compléter l'information sur les conditions et les exigences de réalisation des tâches, les fonctions, les connaissances, les habiletés cognitives, les habiletés motrices et kinesthésiques, les habiletés perceptives, les comportements socioaffectifs ainsi que les niveaux d'exercice de la profession.

En ce qui a trait au premier chapitre du rapport, il est à noter que les spécialistes de la profession présents à l'atelier ont formulé leur avis à partir de la documentation qui leur a été remise sur place. Les éléments présentés provenaient principalement du précédent rapport d'analyse de profession, dont la référence se trouve dans la bibliographie.

Plan d'échantillonnage

Les critères de sélection des spécialistes de la profession étaient les suivants : le titre d'emploi, les tâches exercées, le secteur d'activité, le type d'entreprise ou d'établissement, le statut d'emploi, le nombre d'années d'expérience et la provenance géographique. D'autres critères relatifs aux caractéristiques significatives de la profession à analyser ont également été retenus.

Limites de l'analyse

Cette analyse se concentre exclusivement sur la profession de technicienne et technicien en intervention en délinquance. À ce titre, elle ne couvre pas les appellations d'emploi ou les professions suivantes :

- Technicienne ou technicien en éducation spécialisée;
- Technicienne ou technicien en travail social.

Les appellations d'emploi suivantes ont également été retenues aux fins d'analyse :

- Éducatrice ou éducateur;
- Intervenante ou intervenant;
- Agente ou agent des services correctionnels;
- Intervenante animatrice ou intervenant animateur;
- Animatrice ou animateur clinique;
- Surveillante animatrice ou surveillant animateur.

1. Caractéristiques significatives de la profession

Les spécialistes de la profession ont formulé des commentaires à partir d'une documentation qui portait sur les principales caractéristiques de la profession et qui leur a été remise sur place la première journée de l'analyse. Les éléments présentés provenaient principalement du précédent rapport d'analyse de profession, dont la référence se trouve dans la bibliographie.

1.1 Définition de la profession

Les techniciennes et techniciens en intervention en délinquance interviennent auprès d'enfants, d'adolescents ou d'adultes manifestant des comportements délinquants ou qui peuvent présenter des facteurs de risque liés à la délinquance, qui sont victimes de négligence, de mauvais traitements ou d'un acte criminel. Ils interviennent dans le but de prévenir, de neutraliser des comportements malséants, de mettre fin à une situation de compromission ou de favoriser la réadaptation.

Ils sont appelés à soutenir et à encadrer ces personnes, volontaires ou non, dans un processus de réparation, de prévention ou de réadaptation en contexte de détention, de placement ou dans la communauté. Ils doivent collaborer à la planification, à l'élaboration et à l'application des programmes de traitement selon les besoins de la personne, et cela, dans un contexte légal ou non, selon les méthodes propres à leur milieu de travail.

Les techniciennes et techniciens en intervention en délinquance peuvent être appelés, selon leur milieu de travail, à dépister des problèmes, à évaluer les besoins de la clientèle, à préparer et à animer des activités, à assurer la sécurité de la clientèle et du personnel, à diriger la clientèle vers des ressources liées à ses besoins et à intervenir en situation de crise. Ils sont amenés à s'assurer que la clientèle maintienne des liens avec la communauté et fournir une relation d'aide en offrant un suivi clinique. Enfin, ils accompagnent l'entourage des clients, des témoins ou des victimes d'actes criminels.

Ils exercent leur profession dans le réseau de la santé et des services sociaux, dans les organismes communautaires, dans le milieu scolaire ou dans les établissements de détention et les pénitenciers.

1.2 Nature du travail exercé

Les interventions des techniciennes et techniciens en intervention en délinquance portent sur les aspects suivants :

- La prévention par l'information et l'éducation relatives aux facteurs qui rendent vulnérable à la délinquance;
- La responsabilisation, l'autonomisation, la réadaptation, la réinsertion sociale ou la réparation qui s'appuient sur :
 - l'observation, l'analyse, l'évaluation, la mise en œuvre de plans d'intervention, les rencontres individuelles, l'animation ou l'orientation vers les ressources de la communauté;
- L'encadrement dans un contexte d'autorité ou sur une base volontaire de personnes et de groupes qui requièrent ou non un hébergement, la prise en charge ainsi que la surveillance et le contrôle par des mesures de sécurité statique et dynamique;
- L'intervention dans un contexte légal, notamment en ce qui concerne la *Loi sur la protection de la jeunesse*, la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* ainsi que les règlements qui en régissent l'application :
 - le *Code criminel*, le *Code de procédure pénale*, le *Code civil*, etc.;

- L'intervention auprès des victimes;
- L'intervention auprès des proches;
- L'intervention en situation de crise.

Les participantes et les participants ont précisé que leur clientèle ne se compose pas uniquement de délinquantes ou de délinquants. Ils sont appelés à intervenir auprès d'enfants, d'adolescents ou d'adultes présentant des problèmes ou des vulnérabilités liés à la prédélinquance ou à la délinquance ou qui sont victimes de négligence ou de mauvais traitements. Par ailleurs, des clientes ou des clients présentent des comportements mésadaptés qui nécessitent un soutien.

Les spécialistes de la profession consultés ont précisé que les visées de leurs interventions étaient de rendre leur clientèle fonctionnelle dans les différentes sphères de leur vie, que ce soit à l'école, au travail, dans leurs relations avec les autres, etc.

Par des méthodes d'intervention adaptées aux besoins de la personne, les techniciennes et techniciens en intervention en délinquance peuvent être appelés à intervenir auprès de personnes vivant des problèmes liés aux situations suivantes :

- Délinquance;
- Facteurs de risque à la délinquance (individuels, familiaux, scolaires, liés aux pairs, etc.);
- Victimisation;
- Itinérance;
- Dépendances;
- Négligence;
- Mauvais traitements psychologiques;
- Abus sexuels;
- Abus physiques;
- Troubles du comportement;
- Santé mentale.

Par ailleurs, les techniciennes et techniciens en intervention en délinquance consultés ont précisé qu'ils sont appelés à intervenir auprès d'un plus grand nombre de personnes présentant des troubles concomitants³.

Un lexique est présenté afin de favoriser une compréhension commune de certaines situations énumérées ci-dessus.

- Délinquance : Ensemble des infractions à une loi ou à un statut qui entraîne une peine.
- Facteurs de risque à la délinquance : « Ce sont des influences négatives dans la vie des personnes ou dans une collectivité. [Ces facteurs] peuvent accroître l'incidence de la criminalité, de la victimisation ou de la crainte de la criminalité dans une collectivité et ils peuvent également accroître le risque que des personnes commettent des crimes ou deviennent des victimes » (définition repérée à l'adresse suivante : <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/cntrng-crm/crm-prvntn/fndng-prgrms/rsk-fctrs-fr.aspx>).
- Négligence : « [...] lorsque les parents d'un enfant ou la personne qui en a la garde ne

³ Définition de la concomitance : « Simultanéité de deux ou plusieurs faits ou phénomènes » (définition tirée d'*Antidote*).

répondent pas à ses besoins fondamentaux :

- soit sur le plan physique, en ne lui assurant pas l'essentiel de ses besoins d'ordre alimentaire, vestimentaire, d'hygiène ou de logement, compte tenu de leurs ressources;
- soit sur le plan de la santé, en ne lui assurant pas ou en ne lui permettant pas de recevoir les soins que requiert sa santé physique ou mentale;
- soit sur le plan éducatif, en ne lui fournissant pas une surveillance ou un encadrement approprié ou en ne prenant pas les moyens nécessaires pour assurer sa scolarisation » (définition tirée de la *Loi sur la protection de la jeunesse*, RLRQ, chap. P-34.1, art. 38b).
- Mauvais traitements psychologiques : « [...] lorsque l'enfant subit, de façon grave ou continue, des comportements de nature à lui causer un préjudice de la part de ses parents ou d'une autre personne et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation. Ces comportements se traduisent notamment par de l'indifférence, du dénigrement, du rejet affectif, de l'isolement, des menaces, de l'exploitation, entre autres si l'enfant est forcé à faire un travail disproportionné par rapport à ses capacités, ou par l'exposition à la violence conjugale ou familiale » (définition tirée de la *Loi sur la protection de la jeunesse*, RLRQ, chap. P-34.1, art. 38c).
- Abus sexuels : « [...] lorsque l'enfant subit des gestes à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, de la part de ses parents ou d'une autre personne et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation » (définition tirée de la *Loi sur la protection de la jeunesse*, RLRQ, chap. P-34.1, art. 38d).
- Abus physiques : « [...] lorsque l'enfant subit des sévices corporels ou est soumis à des méthodes éducatives déraisonnables de la part de ses parents ou de la part d'une autre personne et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation » (définition tirée de la *Loi sur la protection de la jeunesse*, RLRQ, chap. P-34.1, art. 38e).

Milieux de travail

Les techniciennes et techniciens en intervention en délinquance peuvent intervenir dans différents milieux de travail :

- Milieu de la santé et des services sociaux
 - Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS);
 - Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS);
 - Centre de santé et de services sociaux (CSSS);
 - Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse;
 - Centre de réadaptation pour jeunes en difficulté;
 - Centre de réadaptation en dépendance;
 - Centre de jour;
 - Centre hospitalier;
- Milieu de la fonction publique :
 - Centre de détention de compétence provinciale ou fédérale;
 - Centre correctionnel communautaire (CCC);
- Milieu de l'éducation :
 - Commission scolaire;
- Organismes communautaires :
 - Organisme de travail de rue;
 - Centre de référence et d'écoute téléphonique;
 - Refuge;
 - Maison de jeunes;
 - Maison d'hébergement;
 - Organisme de justice alternative;

- Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC);
- Organisme en prévention des dépendances;
- Ressource intermédiaire (foyer de groupe ou centre résidentiel communautaire [CRC]);
- Appartement supervisé;
- Organisme d'employabilité; etc.

1.3 Législation et réglementation

Le travail des techniciennes et techniciens en intervention en délinquance est assujéti à plusieurs lois et règlements, notamment ceux-ci :

- Charte des droits et libertés de la personne;
- Loi sur les services de la santé et les services sociaux;
- Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents;
- Loi sur la protection de la jeunesse;
- Loi sur l'instruction publique;
- Loi sur la sécurité du revenu;
- Loi sur la protection des renseignements personnels;
- Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui;
- Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition;
- Loi sur le système correctionnel du Québec;
- Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels;
- Code criminel;
- Code civil;
- Code de procédure pénale;
- Loi sur la Régie du logement.

1.4 Conditions de travail

Environnement

L'environnement de travail des techniciennes et techniciens en intervention en délinquance est très varié. Ils travaillent là où les personnes se trouvent, donc dans leur milieu de travail ou dans le milieu de vie des personnes (ex. : à leur domicile, à l'école, à l'hôpital, au tribunal).

Le travail peut s'exercer en milieu sécuritaire, en milieu fermé ou en milieu ouvert. En milieu sécuritaire ou fermé, des mesures de sécurité statique et dynamique sont mises en place en vue de contrôler les accès et les déplacements de la clientèle.

Il arrive, dépendamment du milieu de travail et du territoire desservi, que les interventions à effectuer nécessitent des déplacements à l'extérieur du lieu de travail. La fréquence des déplacements varie selon le milieu de travail ou la clientèle.

Horaire de travail

Les techniciennes et techniciens en intervention en délinquance présents à l'atelier rapportent que les horaires de travail varient grandement d'un milieu à l'autre. Des milieux offrent des horaires réguliers à temps plein ou à temps partiel, alors que d'autres proposent des horaires irréguliers à temps plein ou à temps partiel. Ces milieux de travail fonctionnent souvent au moyen d'une liste de rappel.

Par ailleurs, des milieux sont ouverts 24 heures sur 24, 365 jours par année. Des techniciennes et techniciens en intervention en délinquance peuvent travailler de jour, de soir ou de nuit ainsi que les jours de la semaine et de la fin de semaine. Ils sont nombreux à rapporter qu'une grande flexibilité et disponibilité sont requises dans l'exercice de la profession. Certains milieux de travail offrent des primes liées aux quarts de travail⁴ comme ceux de soir ou de nuit.

La semaine normale de travail est généralement de 32 à 40 heures. Les heures supplémentaires sont payées ou remboursées en temps compensé. Dans certains milieux, les heures supplémentaires se font sur une base volontaire, alors que dans d'autres et à certains moments, notamment lors de périodes de pointe, elles sont assignées de façon obligatoire.

Facteurs de stress

Les techniciennes et techniciens en intervention en délinquance présents à l'analyse de profession rapportent que leur travail comporte de nombreux facteurs de stress causés par la situation de la clientèle et l'organisation du travail.

En contexte d'intervention auprès d'une clientèle non volontaire, les techniciennes et techniciens en intervention en délinquance sont constamment vigilants puisque la sécurité occupe un rôle central dans leur travail. Une erreur en cette matière peut avoir des conséquences graves pour leur propre sécurité et celle d'autrui. En fait, le droit à l'erreur ou à l'oubli n'existe pas vraiment, dans cette profession. Par ailleurs, les spécialistes de la profession consultés qui travaillent en contexte d'intervention volontaire considèrent leur milieu de travail comme moins stressant puisque leurs interventions sont moins coercitives.

Quant à l'importance des décisions qu'ils sont appelés à prendre, les participantes et participants renvoient à leur responsabilité professionnelle, qui est mise en jeu dans un contexte où le temps manque et où les ressources humaines et financières peuvent être limitées.

Les situations de crise qui peuvent se présenter ainsi que l'imprévisibilité des demandes et des comportements de la clientèle obligent les spécialistes de la profession à gérer leurs émotions et les priorités, tout en tenant compte de l'organisation du travail.

Dans certains milieux, cette organisation peut également générer du stress. La précarité d'emploi, les horaires variables, l'augmentation du temps consacré aux tâches administratives, la pénurie de main-d'œuvre, le roulement du personnel et la hausse du nombre de clientes ou clients pris en charge sont quelques exemples de situations stressantes. À cela s'ajoute une pression sociale qui découle de la médiatisation de certaines interventions et qui augmente le stress lié au travail.

1.5 Organisation du travail et responsabilités

Supervision

Les spécialistes de la profession consultés précisent que leur travail est, selon les milieux, généralement encadré par une directrice ou un directeur clinique, une coordonnatrice ou un coordonnateur, une cheffe ou un chef d'unité, de service ou d'équipe ou encore par une agente ou un agent de liaison. Des participants et des participantes rapportent qu'ils se consultent entre

⁴ Définition de quart de travail : « Il s'agit de la période de **travail** d'un ou de plusieurs travailleurs dans les établissements dont l'activité productive se divise en 2 ou 3 espaces de temps successifs au cours des 24 heures d'une journée » (définition repérée à l'adresse suivante : https://www.csst.qc.ca/glossaire/Pages/quart_de_travail.aspx).

collègues et qu'ils communiquent au besoin avec des spécialistes d'autres disciplines.

Collaboration

Les techniciennes et techniciens en intervention en délinquance font partie d'une équipe multidisciplinaire et sont appelés à collaborer régulièrement, selon les milieux, avec d'autres intervenantes et intervenants, comme les suivants :

- Psychologue;
- Neuropsychologue;
- Psychoéducatrice ou psychoéducateur;
- Ergothérapeute;
- Orthophoniste;
- Orthopédagogue;
- Diététiste;
- Psychiatre;
- Pédopsychiatre;
- Médecin;
- Pharmacienne ou pharmacien;
- Infirmière ou infirmier;
- Infirmière ou infirmier auxiliaire;
- Préposée ou préposé aux bénéficiaires;
- Physiothérapeute;
- Technicienne ou technicien en réadaptation physique;
- Technicienne ou technicien en travail social;
- Technicienne ou technicien en éducation spécialisée;
- Avocate ou avocat;
- Policière ou policier;
- Criminologue;
- Travailleuse sociale ou travailleur social;
- Agente ou agent de probation;
- Enseignante ou enseignant;
- Personnel de direction d'école;
- Sexologue.

Degré d'autonomie

Les techniciennes et techniciens en intervention en délinquance travaillent de façon relativement autonome tout en respectant le mandat, le cadre, les règles, les protocoles, les lois et l'approche clinique de leur organisation. Ils parlent donc d'une autonomie guidée. L'autonomie est requise tout au long des processus d'intervention qu'ils doivent effectuer. Ils évaluent des besoins ou des demandes, les priorisent et planifient les interventions. Avec l'autonomie vient la responsabilité professionnelle liée aux interventions effectuées et aux décisions prises. Par ailleurs, il a été précisé qu'en milieu carcéral, en raison de l'enjeu de sécurité propre à ce milieu, dès qu'une situation ne correspond pas au cadre normal, les techniciennes et techniciens doivent consulter leurs supérieurs.

Prise de décision

Les techniciennes et techniciens en intervention en délinquance prennent quotidiennement des décisions tout en faisant preuve de jugement. Ils le font en respectant la mission, les règlements et les règles de sécurité du milieu ainsi qu'en fonction des besoins de la clientèle ou des directives des supérieurs. Des spécialistes de la profession précisent que la prise de décision se fait souvent en équipe.

Les participantes et les participants à l'atelier ont rapporté qu'un des enjeux importants de leur travail est lié à leur responsabilité professionnelle. Ils sont conscients des impacts que leurs décisions peuvent avoir sur la clientèle.

Travail d'équipe

Les spécialistes de la profession consultés sont appelés à travailler de façon individuelle ainsi qu'en collaboration. Les types de milieux dans lesquels ils travaillent ont une influence sur la part du temps de travail réalisé individuellement et en équipe. L'organisation du travail (tâches administratives, situation imprévue avec la clientèle) et l'expérience peuvent également faire varier cette division du temps de travail.

Au moment d'effectuer l'intervention, le travail individuel est de mise, alors que le travail d'équipe est approprié lorsque vient le temps de consulter des collègues, de vérifier certains aspects de l'intervention, lorsqu'une intervention nécessite la collaboration de partenaires ou lors de réunions (réunions, projets d'équipe ou comités de travail).

1.6 Conditions d'entrée sur le marché du travail et perspectives de carrière

Conditions d'embauche

En règle générale, pour occuper un emploi de technicienne ou de technicien en intervention en délinquance, il est nécessaire d'avoir un diplôme d'études collégiales en intervention en délinquance. Toutefois, dans certains milieux de travail, les personnes qui ont un diplôme ou de l'expérience dans le domaine de la relation d'aide peuvent aussi être embauchées.

Les spécialistes de la profession consultés précisent que le stage de fin d'études est souvent la porte d'entrée vers un emploi, et ce, plus particulièrement dans certains milieux, dont le milieu carcéral.

Qualités recherchées

Les qualités recherchées à l'embauche sont les suivantes :

- Dynamisme;
- Proactivité;
- Confiance en soi;
- Ouverture d'esprit;
- Autonomie;
- Créativité;
- Flexibilité;
- Éthique;

- Responsabilité professionnelle;
- Discernement;
- Disponibilité;
- Stabilité émotionnelle;
- Capacité à s'adapter;
- Capacité à interagir avec la clientèle;
- Capacité à travailler sous pression;
- Capacité à travailler en équipe;
- Capacité à se ressourcer;
- Capacité à prendre soin de soi;
- Sens de l'écoute.

Critères de sélection

Les participantes et les participants à l'atelier rapportent que les employeurs considèrent le champ de compétence, l'expérience de travail, les qualités personnelles nommées précédemment et le diplôme. L'absence de dossier criminel est obligatoire dans certains milieux, notamment en milieu scolaire ou carcéral. À cela s'ajoutent notamment la connaissance des milieux, des clientèles, des ressources ou des approches préconisées par les milieux, la présence de valeurs correspondant à celles de l'employeur ainsi que la capacité à communiquer oralement et par écrit et la capacité à animer ou à faire des présentations. Dans certains milieux privilégiant la présence de modèles masculins, à compétences égales, les hommes peuvent être avantagés.

Perspectives de carrière

Selon les techniciennes et techniciens en intervention en délinquance consultés, les perspectives de carrière sont grandement tributaires des orientations gouvernementales et des choix des gestionnaires d'établissements.

Ils rapportent que les domaines d'intervention sont très variés et qu'ils ne sont pas uniquement axés sur la clientèle délinquante ou judiciairisée. Ils indiquent d'ailleurs être davantage appelés à intervenir auprès de clientèles présentant des facteurs de risque liés à la délinquance. Ces clientèles sont composées d'enfants, d'adolescents et d'adultes pouvant être victimes de négligence, de mauvais traitements, vivant des situations d'itinérance ou des dépendances, ayant un attrait pour la marginalité ou encore présentant des troubles du comportement qui peuvent être liés à leur situation, entre autres.

Possibilités d'avancement

Les spécialistes affirment que les possibilités d'avancement sont plutôt restreintes, sauf dans le milieu carcéral, qui offre de bonnes possibilités d'avancement. Dans ce milieu, les années d'expérience et le diplôme sont pris en compte en vue de déterminer les délais du cheminement dans les paliers hiérarchiques. En milieu communautaire, grâce à l'expérience et à la réussite de formations donnant accès à des accréditations, il est possible d'occuper des postes de coordination ou de gestion. Le réseau de la santé et des services sociaux exige pour sa part que ses gestionnaires et professionnels appartiennent à un ordre professionnel ou soient titulaires d'un diplôme universitaire. Dans certains milieux, une technicienne ou un technicien en intervention en délinquance qui a de l'expérience peut se voir attribuer des tâches de formatrice ou de formateur.

1.7 Changements à venir dans la profession

Les participantes et les participants à l'atelier relèvent des changements qui auront une incidence sur leurs tâches dans les années à venir, notamment ceux-ci :

En matière de clientèle

- L'augmentation des demandes d'activités de prévention liées à la légalisation du cannabis;
- L'augmentation du nombre de personnes présentant des troubles de santé mentale, des dépendances ou de la cyberdépendance;
- La complexification des problématiques de la clientèle;
- L'augmentation du nombre de personnes ayant des problèmes multiples ou des troubles concomitants (comorbidités).

En matière d'organisation du travail

- La nécessité de travailler en concertation et en collaboration puisqu'une vision globale de l'ensemble des services et le travail en complémentarité sont essentiels en vue d'aider la clientèle;
- L'importance d'acquérir de nouvelles connaissances sur les problèmes en émergence ou en évolution : troubles concomitants, cyberproblèmes, délinquance sexuelle, identité sexuelle, gangs de rue, crime organisé, etc.;
- La recherche de pistes de solution visant à favoriser l'efficacité au travail en vue de soutenir, avec moins de budget, une clientèle plus nombreuse ayant de plus grands besoins;
- L'adoption de nouvelles façons d'intervenir pour s'adapter aux changements dans les organisations, notamment en ce qui a trait à l'informatisation de systèmes comme la vidéo comparution.

2. Analyse des tâches

Les spécialistes de la profession ont décrit les tâches des techniciennes et techniciens en intervention en délinquance et ils ont précisé les opérations qui les composent.

Les tâches sont les actions qui correspondent aux principales activités de l'exercice de la profession analysée. Une tâche est structurée, autonome et observable. Elle a un début déterminé et une fin précise. Dans l'exercice d'une profession, qu'il s'agisse d'un produit, d'un service ou d'une décision, le résultat d'une tâche doit présenter une utilité particulière et significative.

Les opérations sont les actions qui décrivent les étapes de réalisation d'une tâche et permettent d'établir le « comment » pour l'atteinte du résultat. Elles sont rattachées à la tâche et liées entre elles.

Cette analyse des tâches est faite sur la base du plein exercice de la profession, c'est-à-dire au niveau où les tâches de la profession sont exercées de façon autonome et avec la maîtrise nécessaire par la plupart des personnes.

Les neuf tâches principales exercées par les techniciennes et techniciens en intervention en délinquance sont les suivantes :

1. Effectuer des interventions de dépistage.
2. Procéder à l'admission de la clientèle.
3. Assurer la prise en charge de la cliente ou du client.
4. Assurer la prise en charge d'un groupe.
5. Gérer la vie d'un groupe.
6. Effectuer des activités de prévention.
7. Intervenir en situation de crise.
8. Assurer la sécurité des personnes ou des lieux.
9. Contribuer au développement et à la gestion de son organisation.

2.1 Tableau des tâches et des opérations

Le tableau des tâches et des opérations qui figure dans cette section est le fruit d'un consensus de l'ensemble des spécialistes de la profession consultés.

Les tâches sont numérotées de 1 à 9, dans l'axe vertical du tableau et les opérations, également numérotées, sont placées dans l'axe horizontal.

Tâches et opérations				
1 Effectuer des interventions de dépistage	1.1 Collecter les informations	1.2 Interpréter les données recueillies	1.3 Déterminer les facteurs de risque chez la cliente ou le client	1.4 Diriger la cliente ou le client vers des services internes ou externes
	2.1 Traiter la demande de services	2.2 Accueillir la clientèle	2.3 Informer la clientèle des modalités de l'établissement ou de l'organisme	2.4 Effectuer l'inventaire des effets personnels, s'il y a lieu
3 Assurer la prise en charge de la cliente ou	3.1 Évaluer les besoins de la cliente ou du	3.2 Planifier l'intervention	3.3 Intervenir auprès de la cliente ou du	3.4 Évaluer l'intervention

Tâches et opérations				
du client	client		client	
4 Assurer la prise en charge d'un groupe	4.1 Évaluer les besoins du groupe	4.2 Planifier l'intervention	4.3 Intervenir auprès du groupe	4.4 Évaluer l'intervention
5 Gérer la vie d'un groupe	5.1 Répondre aux demandes d'aide ponctuelles	5.2 Observer la clientèle	5.3 Faire respecter la programmation et les règlements	
6. Effectuer des activités de prévention	6.1 Planifier les activités	6.2 Animer les activités	6.3 Réaliser des activités d'information ou d'éducation	6.4 Assurer le suivi des activités
7 Intervenir en situation de crise	7.1 Analyser la situation	7.2 Effectuer l'intervention	7.3 Appliquer les procédures, s'il y a lieu	7.4 Faire appel à une équipe de gestion de crise, s'il y a lieu
	7.5 Réexaminer la situation			
8 Assurer la sécurité des personnes ou des lieux	8.1 Surveiller la clientèle	8.2 Appliquer les mesures de sécurité		
9 Contribuer au développement et à la gestion de son organisation	9.1 Faire de la représentation	9.2 Coordonner les bénévoles	9.3 Collaborer avec les partenaires	9.4 Participer aux activités organisationnelles

2.2 Description des opérations et des sous-opérations

Les spécialistes de la profession ont décrit les sous-opérations de certaines opérations afin de fournir un complément d'information.

Les sous-opérations sont des actions qui précisent les opérations et qui illustrent les détails du travail, souvent des méthodes et des techniques.

À la fin de la description des opérations et des sous-opérations, des précisions additionnelles renseignent sur les particularités de la tâche, les contextes de travail, etc.

TÂCHE 1 : Effectuer des interventions de dépistage

Opérations	Sous-opérations
1.1 Collecter les informations	<ul style="list-style-type: none"> ● Déterminer le moyen pour collecter les données : <ul style="list-style-type: none"> ○ Entretien dirigé, questionnaire, etc. ● Demander le consentement de la cliente ou du client⁵ ou du parent. ● Présenter le moyen de dépistage choisi, s'il y a lieu. ● Expliquer la démarche. ● Réaliser la collecte d'informations. ● Consigner les informations collectées.
1.2 Interpréter les données recueillies	<ul style="list-style-type: none"> ● Clarifier les réponses de la cliente ou du client. ● Vérifier la perception de la cliente ou du client. ● Interpréter les données recueillies.
1.3 Déterminer les facteurs de risque chez la cliente ou le client	<ul style="list-style-type: none"> ● Communiquer avec le réseau de la cliente ou du client. ● Consulter la documentation sur la cliente ou le client. ● Consulter la famille ou les référents.
1.4 Diriger la cliente ou le client vers des services internes ou externes	<ul style="list-style-type: none"> ● Faire suivre la documentation aux personnes concernées. ● Assurer le suivi de la référence. ● Accompagner la cliente ou le client dans ses démarches vers la ressource. ● Consigner l'information sur la démarche.

⁵ Selon le milieu, l'appellation de cliente et de client peut faire référence à une usagère ou à un usager, à une détenue ou à un détenu, etc.

TÂCHE 2 : Procéder à l'admission de la clientèle

Opérations	Sous-opérations
2.1 Traiter la demande de services	<ul style="list-style-type: none"> ● Échanger avec la cliente ou le client. ● Parler aux intervenants concernés. ● Recevoir la demande en personne, s'il y a lieu. ● Remplir les documents. ● Traiter la demande de services. ● Prendre un rendez-vous pour l'accueil.
2.2 Accueillir la clientèle	<ul style="list-style-type: none"> ● Rencontrer la cliente ou le client. ● Faire visiter la ressource ● Présenter la cliente ou le client aux autres personnes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Usagère ou usager, intervenante ou intervenant, etc. ● Recueillir les données nominatives. ● Attribuer l'espace de vie, s'il y a lieu.
2.3 Informer la clientèle des modalités de l'établissement ou de l'organisme	<ul style="list-style-type: none"> ● Faire la lecture des modalités. ● Répondre aux questions.
2.4 Effectuer l'inventaire des effets personnels, s'il y a lieu.	<ul style="list-style-type: none"> ● Recueillir les médicaments. ● Recueillir les objets potentiellement dangereux. ● Dresser la liste des effets personnels. ● Consigner la liste au dossier. ● Entreposer les effets excédentaires, s'il y a lieu.

Précision additionnelle

- Au moment de l'admission, la technicienne ou le technicien en intervention en délinquance doit porter une attention constante aux éléments liés à l'évaluation des risques.

TÂCHE 3 : Assurer la prise en charge de la cliente ou du client

Opérations	Sous-opérations
3.1 Évaluer les besoins de la cliente ou du client	<ul style="list-style-type: none"> ● Obtenir le consentement aux services, s'il y a lieu. ● Effectuer la collecte de données en fonction : <ul style="list-style-type: none"> ○ Des différentes sphères de vie de la cliente ou du client, des dossiers, etc. ● Déterminer les facteurs de risque et de protection. ● Analyser les comportements. ● Observer la cliente ou le client.
3.2 Planifier l'intervention	<ul style="list-style-type: none"> ● Élaborer le plan d'intervention ou participer à son élaboration : <ul style="list-style-type: none"> ○ Cerner les objectifs; ○ Définir les moyens. ● Valider le plan d'intervention avec l'équipe. ● Déterminer les personnes responsables de la mise en application de l'intervention. ● Consigner les notes au dossier.
3.3 Intervenir auprès de la cliente ou du client	<ul style="list-style-type: none"> ● Accompagner la cliente ou le client dans la réalisation du plan d'intervention. ● Soutenir la cliente ou le client dans sa routine de vie. ● Assurer la communication avec la famille ou les ressources qui ont fait la demande de service : <ul style="list-style-type: none"> ○ Parents, personnel de l'école, médecins, intervenants sociaux, etc. ● Rédiger des notes de suivi. ● Diriger la cliente ou le client vers les ressources appropriées.
3.4 Évaluer l'intervention	<ul style="list-style-type: none"> ● Rédiger des rapports d'évolution. ● Évaluer l'atteinte des objectifs. ● Évaluer l'efficacité des moyens d'intervention. ● Émettre une opinion clinique. ● Formuler des recommandations quant à la poursuite de la prise en charge. ● Consigner l'information.

TÂCHE 4 : Assurer la prise en charge d'un groupe

Opérations	Sous-opérations
4.1 Évaluer les besoins du groupe	<ul style="list-style-type: none"> ● Utiliser des outils d'analyse de besoins. ● Observer la dynamique du groupe. ● Analyser l'information recueillie sur la clientèle.
4.2 Planifier l'intervention	<ul style="list-style-type: none"> ● Définir les objectifs à poursuivre. ● Déterminer les stratégies d'intervention en fonction de la dynamique du groupe. ● Déterminer les activités ou l'atelier qui répondront aux objectifs poursuivis. ● Organiser les activités ou l'atelier prévus à la programmation.
4.3 Intervenir auprès du groupe	<ul style="list-style-type: none"> ● Animer les différentes activités de la programmation en fonction des besoins spécifiques de la clientèle. ● Mettre en application les stratégies d'intervention en fonction de la dynamique du groupe. ● Ajuster les interventions auprès du groupe.
4.4 Évaluer l'intervention	<ul style="list-style-type: none"> ● Communiquer à l'équipe ses observations et l'information sur le suivi à effectuer. ● Évaluer l'atteinte des objectifs. ● Déterminer les forces et les lacunes de l'intervention. ● Remplir le dossier d'évaluation.

TÂCHE 5 : Gérer la vie d'un groupe

Opérations	Sous-opérations
5.1 Répondre aux demandes d'aide ponctuelles	<ul style="list-style-type: none"> ● Écouter la demande de la cliente ou du client. ● Évaluer la pertinence de la demande. ● Prioriser les demandes. ● Répondre aux demandes jugées pertinentes. ● Effectuer un suivi, au besoin.
5.2 Observer la clientèle	<ul style="list-style-type: none"> ● Localiser la clientèle. ● Surveiller les interactions. ● Repérer les signes précurseurs d'une crise ou de toute autre forme de tension.
5.3 Faire respecter la programmation et les règlements	<ul style="list-style-type: none"> ● Adopter une position sécuritaire. ● Inciter la clientèle à respecter la programmation et les règlements. ● Appliquer les codes et les procédures. ● Assumer son rôle d'autorité. ● Appliquer les conséquences, au besoin.

Précision additionnelle

- Cette tâche s'effectue principalement dans les centres de jour ou d'hébergement, les maisons de transition, les centres de protection de l'enfance et de la jeunesse, les centres de réadaptation pour jeunes en difficulté, les centres de réadaptation en dépendance, les foyers de groupe et les établissements de détention.

TÂCHE 6 : Effectuer des activités de prévention

Opérations	Sous-opérations
6.1 Planifier les activités	<ul style="list-style-type: none"> ● Choisir les thèmes en fonction des besoins et des objectifs. ● Définir les modalités : <ul style="list-style-type: none"> ○ Temps, durée, lieu, activité de groupe ou individuelle, etc. ● Inventorier le matériel disponible. ● Préparer le contenu de l'activité de groupe ou individuelle. ● Prévoir la configuration des lieux.
6.2 Animer les activités	<ul style="list-style-type: none"> ● Accueillir les personnes participantes. ● Effectuer la présentation des personnes participantes. ● Communiquer le contenu. ● Conduire les discussions. ● Favoriser la participation des personnes. ● S'assurer du bien-être et de la sécurité du groupe. ● Observer la dynamique du groupe. ● Faire remplir la grille d'appréciation.
6.3 Réaliser des activités d'information ou d'éducation	<ul style="list-style-type: none"> ● Distribuer de la documentation. ● Discuter avec les personnes participantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ En groupe ou individuellement.
6.4 Assurer le suivi des activités	<ul style="list-style-type: none"> ● Rédiger des notes d'évolution. ● Effectuer des rencontres individuelles ou de groupe. ● Évaluer l'atteinte des objectifs.

Précisions additionnelles

- L'animation des activités peut se faire de façon individuelle ou en groupe, en fonction de la situation ou du milieu où se déroule l'intervention.
- L'opération 6.3 peut être réalisée dans certains milieux où les activités de prévention ne prennent pas la forme d'une animation.

TÂCHE 7 : Intervenir en situation de crise

Opérations	Sous-opérations
7.1 Analyser la situation	<ul style="list-style-type: none"> ● Repérer les signes précurseurs d'une crise. ● Reconnaître le type de crise : <ul style="list-style-type: none"> ○ Désorganisation personnelle, mouvement de groupe, etc. ● Choisir l'intervention appropriée au type de crise identifiée. ● Déterminer le protocole approprié, s'il y a lieu.
7.2 Effectuer l'intervention	<ul style="list-style-type: none"> ● Agir selon le type d'intervention requis : <ul style="list-style-type: none"> ○ Communication verbale; ○ Intervention physique; ○ Arrêt d'agir, isolement, contention, circonscription, sécurisation de l'environnement, etc.; ○ Premiers secours.
7.3 Appliquer les procédures, s'il y a lieu	<ul style="list-style-type: none"> ● Appliquer les protocoles en place. ● Consigner les informations concernant l'intervention effectuée.
7.4 Faire appel à une équipe de gestion de crise, s'il y a lieu	<ul style="list-style-type: none"> ● Déterminer l'équipe spécialisée ou les partenaires externes requis. ● Échanger les informations relatives à la crise.
7.5 Réexaminer la situation	<ul style="list-style-type: none"> ● Effectuer un bilan de l'intervention ainsi que de l'état du personnel et de la clientèle concernés. ● Diriger le personnel touché vers les services d'aide aux employés, s'il y a lieu. ● Consigner les informations relatives à l'intervention.

Précisions additionnelles

- Les protocoles d'intervention varient selon les milieux.
- L'intervention en situation de crise peut être menée auprès d'une personne ou d'un groupe.

TÂCHE 8 : Assurer la sécurité des personnes et des lieux

Opérations	Sous-opérations
8.1 Surveiller la clientèle	<ul style="list-style-type: none"> ● Effectuer des dénombrements ou des rondes de surveillance. ● Remplir le registre de déplacements de la clientèle ou des partenaires selon le milieu de travail. ● Observer les comportements et les interactions de la clientèle. ● Repérer les signes précurseurs d'une crise. ● Consigner les observations.
8.2 Appliquer les mesures de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> ● Appliquer les procédures du milieu selon les observations réalisées : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fouille des lieux ou personnes; ○ Gestion de la menace (isolement de la personne, départ des lieux, etc.). ● Relever les anomalies et agir en conséquence. ● Suivre les normes de sécurité établies.

Précision additionnelle

- Cette tâche s'effectue principalement dans les centres de jour ou d'hébergement à court ou à long terme, les maisons de transition, les centres de protection de l'enfance et de la jeunesse, les centres de réadaptation pour jeunes en difficulté, les centres de réadaptation en dépendance, les foyers de groupe et les établissements de détention.

TÂCHE 9 : Contribuer au développement et à la gestion de son organisation

Opérations	Sous-opérations
9.1 Faire de la représentation	<ul style="list-style-type: none"> ● Prendre connaissance des ressources du milieu. ● Cibler les ressources avec lesquelles une collaboration est possible. ● Participer aux rencontres ou aux tables de concertation.
9.2 Coordonner les bénévoles	<ul style="list-style-type: none"> ● Faire des démarches de recrutement. ● Participer aux processus de sélection ou aux entrevues. ● Effectuer de la formation. ● Encadrer les bénévoles dans leurs tâches. ● Veiller au respect de la mission et de l'éthique de l'organisme.
9.3 Collaborer avec les partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ● Participer aux différents événements. ● Prendre connaissance de la mission, des services offerts, etc. ● Participer aux projets élaborés en concertation. ● Échanger des services : <ul style="list-style-type: none"> ○ Atelier, formation, etc.
9.4 Participer aux activités organisationnelles	<ul style="list-style-type: none"> ● Participer aux activités d'équipe. ● S'engager dans différents comités. ● Participer aux colloques, aux formations continues, aux soirées de reconnaissance, à l'assemblée annuelle, etc.

2.3 Description des conditions et des exigences de réalisation

Les conditions de réalisation sont les modalités et les circonstances qui ont un effet déterminant sur la réalisation d'une tâche et font état, notamment, de l'environnement de travail, des risques pour la santé et la sécurité au travail, de l'équipement, du matériel et des ouvrages de référence utilisés dans l'accomplissement de la tâche.

Les exigences de réalisation sont les exigences établies pour qu'une tâche soit réalisée de façon satisfaisante. Souvent, ces exigences portent sur l'autonomie, sur la durée, la somme et la qualité du travail effectué, sur les attitudes et les comportements appropriés ainsi que sur la santé et la sécurité au travail.

TÂCHE 1 : Effectuer des interventions de dépistage

Conditions de réalisation	Exigences de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche s'effectue auprès de tous les types de clientèles, mais différemment selon les milieux. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité de synthèse
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche s'effectue dans le milieu de travail ou au domicile de la cliente ou du client ou encore dans d'autres lieux. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Utilisation appropriée du français parlé et écrit
<ul style="list-style-type: none"> ● La personne est autonome et consulte au besoin ses collègues ou encore sa supérieure ou son supérieur. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité à utiliser des approches et des outils cliniques
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche s'effectue au moyen des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Lois; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Maîtrise de l'approche préconisée par le milieu ● Respect de la clientèle
<ul style="list-style-type: none"> ○ Règlements; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Respect de la confidentialité
<ul style="list-style-type: none"> ○ Règlements internes de l'organisation; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Autonomie
<ul style="list-style-type: none"> ○ Formulaires; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Dynamisme
<ul style="list-style-type: none"> ○ Grille d'observation; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Créativité
<ul style="list-style-type: none"> ○ Directives; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Sens de l'écoute
<ul style="list-style-type: none"> ○ Communiqués; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Sens de l'initiative
<ul style="list-style-type: none"> ○ Document explicatif concernant l'utilisation d'outils; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Sens des responsabilités
<ul style="list-style-type: none"> ○ Téléphone; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Transparence de l'intervention
<ul style="list-style-type: none"> ○ Logiciels; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Respect des normes et des lois
<ul style="list-style-type: none"> ○ Système informatique. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Respect de l'éthique professionnelle
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche comporte des risques d'atteinte à l'intégrité physique. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Discernement
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche comporte des risques d'épuisement professionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Intuition clinique

	<ul style="list-style-type: none"> ● Esprit critique
	<ul style="list-style-type: none"> ● Ouverture d'esprit
	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité à vulgariser les lois et l'information
	<ul style="list-style-type: none"> ● Diffusion appropriée de l'information
	<ul style="list-style-type: none"> ● Connaissance appropriée des lois
	<ul style="list-style-type: none"> ● Bonne communication orale et écrite

TÂCHE 2 : Procéder à l'admission de la clientèle

Conditions de réalisation	Exigences de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche s'effectue auprès de tous les types de clientèles, mais différemment selon les milieux. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité de synthèse
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche s'effectue dans l'organisme ou l'institution. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Utilisation appropriée du français parlé et écrit
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche s'effectue individuellement ou en équipe. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité à utiliser des approches et des outils cliniques
<ul style="list-style-type: none"> ● La personne est autonome et consulte au besoin ses collègues ou encore sa supérieure ou son supérieur. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Respect de la clientèle
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche s'effectue au moyen des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Lois; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Respect de la confidentialité
<ul style="list-style-type: none"> ○ Règlements; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Autonomie
<ul style="list-style-type: none"> ○ Règlements internes de l'organisation; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Sens de l'écoute
<ul style="list-style-type: none"> ○ Formulaires; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Empathie
<ul style="list-style-type: none"> ○ Grille d'observation; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité à gérer des crises
<ul style="list-style-type: none"> ○ Directives; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité à prendre des décisions rapidement
<ul style="list-style-type: none"> ○ Téléphone; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Sens des responsabilités
<ul style="list-style-type: none"> ○ Logiciels; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité d'adaptation
<ul style="list-style-type: none"> ○ Système informatique. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Transparence de l'intervention
<ul style="list-style-type: none"> ○ Cette tâche comporte des risques d'accident ou de contagion. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Respect des normes et des lois
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche comporte des risques d'atteinte à l'intégrité physique. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Respect de l'éthique professionnelle
	<ul style="list-style-type: none"> ● Discernement

	<ul style="list-style-type: none">● Intuition clinique
	<ul style="list-style-type: none">● Connaissance de soi et de ses réactions
	<ul style="list-style-type: none">● Maîtrise de soi
	<ul style="list-style-type: none">● Ouverture d'esprit
	<ul style="list-style-type: none">● Capacité à vulgariser les lois et l'information
	<ul style="list-style-type: none">● Diffusion appropriée de l'information
	<ul style="list-style-type: none">● Capacité à établir un lien
	<ul style="list-style-type: none">● Capacité à établir des limites

TÂCHE 3 : Assurer la prise en charge de la cliente ou du client

Conditions de réalisation	Exigences de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche s'effectue auprès de tous les types de clientèles, mais différemment selon les milieux. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité de synthèse
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche s'effectue dans le milieu de travail ou au domicile de la cliente ou du client ou encore dans d'autres lieux. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Utilisation appropriée du français parlé et écrit
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche s'effectue individuellement. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité à utiliser des approches et des outils cliniques
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche s'effectue en équipe. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Respect de la clientèle
<ul style="list-style-type: none"> ● La personne est autonome et consulte au besoin ses collègues ou encore sa supérieure ou son supérieur. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Respect de la confidentialité
<ul style="list-style-type: none"> ● La personne est appelée à travailler avec des partenaires de différents milieux. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Autonomie
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche s'effectue au moyen des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Lois; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Dynamisme ● Créativité
<ul style="list-style-type: none"> ○ Règlements; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Empathie
<ul style="list-style-type: none"> ○ Règlements internes de l'organisation; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Sens de l'écoute
<ul style="list-style-type: none"> ○ Formulaires; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Sens de l'initiative
<ul style="list-style-type: none"> ○ Grille d'observation; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Sens des responsabilités
<ul style="list-style-type: none"> ○ Directives; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité à travailler en contexte d'autorité
<ul style="list-style-type: none"> ○ Communiqués; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité à travailler en équipe
<ul style="list-style-type: none"> ○ Téléphone; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité à gérer des crises
<ul style="list-style-type: none"> ○ Logiciels; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité à réagir rapidement
<ul style="list-style-type: none"> ○ Système informatique; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité d'adaptation
<ul style="list-style-type: none"> ○ Outils ou stratégies d'intervention soutenus par des approches. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Transparence de l'intervention
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche comporte des risques d'accident ou de contagion. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Respect des normes et des lois
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche comporte des risques d'atteinte à l'intégrité physique ou psychologique. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Respect de l'éthique professionnelle
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche comporte des risques d'épuisement professionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Discernement

- **Cette tâche comporte des risques de faire vivre de façon ponctuelle ou à long terme une perte d'objectivité ou de contre-transfert.**

- Intuition clinique

- Connaissance de soi et de ses réactions

- Maîtrise de soi

- Esprit critique

- Ouverture d'esprit

- Capacité à maintenir une alliance thérapeutique

- Capacité à vulgariser les lois et l'information

- Diffusion appropriée de l'information

- Capacité à établir et à maintenir des limites

- Bonne communication orale et écrite

- Connaissance des outils et des approches propres au milieu

- Capacité d'analyse :
 - Des observations, de la mise en contexte en fonction de la dynamique, des diagnostics, de l'histoire de l'utilisateur ou de l'utilisatrice et de sa famille

TÂCHE 4 : Assurer la prise en charge d'un groupe

Conditions de réalisation	Exigences de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche s'effectue auprès de tous les types de clientèles, mais différemment selon les milieux. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité de synthèse
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche s'effectue dans le milieu de travail ou dans le milieu de vie de la cliente ou du client ou encore dans d'autres lieux. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Utilisation appropriée du français parlé et écrit
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche s'effectue individuellement. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité à utiliser des approches et des outils cliniques
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche s'effectue en équipe. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Respect de la clientèle
<ul style="list-style-type: none"> ● La personne est autonome et consulte au besoin ses collègues ou encore sa supérieure ou son supérieur. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Respect de la confidentialité
<ul style="list-style-type: none"> ● La personne est appelée à travailler avec des partenaires de différents milieux. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Autonomie
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche s'effectue au moyen des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Lois; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Dynamisme
<ul style="list-style-type: none"> ○ Règlements; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Créativité
<ul style="list-style-type: none"> ○ Règlements internes de l'organisation; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Empathie
<ul style="list-style-type: none"> ○ Formulaires; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Sens de l'écoute
<ul style="list-style-type: none"> ○ Grille d'observation; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Sens de l'initiative
<ul style="list-style-type: none"> ○ Directives; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Sens des responsabilités
<ul style="list-style-type: none"> ○ Communiqués; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Confiance en soi
<ul style="list-style-type: none"> ○ Téléphone; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité à travailler de façon sécuritaire
<ul style="list-style-type: none"> ○ Logiciels; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité à travailler en équipe
<ul style="list-style-type: none"> ○ Système informatique. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité d'adaptation
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche comporte des risques d'accident ou de contagion. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Transparence de l'intervention
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche comporte des risques d'atteinte à l'intégrité physique ou psychologique. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Respect des normes et des lois
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche comporte des risques d'épuisement professionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Respect de l'éthique professionnelle
	<ul style="list-style-type: none"> ● Discernement
	<ul style="list-style-type: none"> ● Disponibilité

	<ul style="list-style-type: none">● Intuition clinique
	<ul style="list-style-type: none">● Bienveillance
	<ul style="list-style-type: none">● Esprit critique
	<ul style="list-style-type: none">● Ouverture d'esprit
	<ul style="list-style-type: none">● Connaissance de soi et de ses réactions
	<ul style="list-style-type: none">● Maîtrise de soi
	<ul style="list-style-type: none">● Capacité à maintenir une alliance thérapeutique
	<ul style="list-style-type: none">● Capacité à établir et à maintenir des limites
	<ul style="list-style-type: none">● Capacité à vulgariser les lois et l'information
	<ul style="list-style-type: none">● Diffusion appropriée de l'information

TÂCHE 5 : Gérer la vie d'un groupe

Conditions de réalisation	Exigences de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche s'effectue auprès de tous les types de clientèles, mais différemment selon les milieux. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité de synthèse
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche s'effectue dans le milieu de travail ou dans le milieu de vie de la cliente ou du client ou encore dans d'autres lieux. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Utilisation appropriée du français parlé et écrit
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche s'effectue individuellement. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité à utiliser des approches et des outils cliniques
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche s'effectue en équipe. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Respect de la clientèle
<ul style="list-style-type: none"> ● La personne est autonome et consulte au besoin ses collègues ou encore sa supérieure ou son supérieur. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Respect de la confidentialité
<ul style="list-style-type: none"> ● La personne est appelée à travailler avec des partenaires de différents milieux. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Autonomie
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche s'effectue au moyen des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Lois; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Dynamisme
<ul style="list-style-type: none"> ○ Règlements; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Créativité
<ul style="list-style-type: none"> ○ Règlements internes de l'organisation; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Empathie
<ul style="list-style-type: none"> ○ Formulaires; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Sens de l'écoute
<ul style="list-style-type: none"> ○ Grille d'observation; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Sens de l'initiative
<ul style="list-style-type: none"> ○ Directives; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Sens des responsabilités
<ul style="list-style-type: none"> ○ Communiqués; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Confiance en soi
<ul style="list-style-type: none"> ○ Téléphone; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité à travailler de façon sécuritaire
<ul style="list-style-type: none"> ○ Logiciels; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité à travailler en équipe
<ul style="list-style-type: none"> ○ Système informatique. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité d'adaptation
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche comporte des risques d'accident ou de contagion. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Transparence de l'intervention
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche comporte des risques d'atteinte à l'intégrité physique ou psychologique. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Respect des normes et des lois
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche comporte des risques d'épuisement professionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Respect de l'éthique professionnelle
	<ul style="list-style-type: none"> ● Discernement
	<ul style="list-style-type: none"> ● Disponibilité

	<ul style="list-style-type: none"> ● Intuition clinique
	<ul style="list-style-type: none"> ● Bienveillance
	<ul style="list-style-type: none"> ● Esprit critique
	<ul style="list-style-type: none"> ● Ouverture d'esprit
	<ul style="list-style-type: none"> ● Connaissance de soi et de ses réactions
	<ul style="list-style-type: none"> ● Maîtrise de soi
	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité à maintenir une alliance thérapeutique
	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité à établir et à maintenir des limites
	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité à vulgariser les lois et l'information
	<ul style="list-style-type: none"> ● Diffusion appropriée de l'information

TÂCHE 6 : Effectuer des activités de prévention

Conditions de réalisation	Exigences de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche s'effectue auprès de tous les types de clientèles, mais différemment selon les milieux. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité de synthèse
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche s'effectue dans le milieu de travail ou dans le milieu de vie de la cliente ou du client ou encore dans d'autres lieux. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Utilisation appropriée du français parlé et écrit
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche s'effectue individuellement. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité à utiliser des approches et des outils cliniques
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche s'effectue en équipe. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Respect de la clientèle
<ul style="list-style-type: none"> ● La personne est autonome et consulte au besoin ses collègues ou encore sa supérieure ou son supérieur. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Respect de la confidentialité
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche s'effectue au moyen des éléments suivants : 	<ul style="list-style-type: none"> ● Autonomie
<ul style="list-style-type: none"> ○ Lois; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Dynamisme
<ul style="list-style-type: none"> ○ Règlements; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Créativité
<ul style="list-style-type: none"> ○ Règlements internes de l'organisation; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité d'adaptation
<ul style="list-style-type: none"> ○ Formulaire; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Sens de l'écoute

○ Grille d'observation;	● Sens de l'initiative
○ Directives;	● Sens des responsabilités
○ Communiqués;	● Transparence de l'intervention
○ Téléphone;	● Respect des normes et des lois
○ Logiciels;	● Respect de l'éthique professionnelle
○ Système informatique.	● Discernement
● Cette tâche comporte des risques d'atteinte à l'intégrité physique, en fonction du milieu et de la clientèle.	● Connaissance de soi et de ses réactions
● Cette tâche comporte des risques d'épuisement professionnel.	● Intuition clinique
	● Bienveillance
	● Esprit critique
	● Ouverture d'esprit
	● Capacité à créer un lien avec la clientèle
	● Maîtrise de soi
	● Capacité à établir des limites
	● Capacité à vulgariser les lois et l'information
	● Diffusion appropriée de l'information

TÂCHE 7 : Intervenir en situation de crise

Conditions de réalisation	Exigences de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche s'effectue auprès de tous les types de clientèles, mais différemment selon les milieux. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité de synthèse
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche s'effectue dans le milieu de travail ou dans le milieu de vie de la cliente ou du client ou encore dans d'autres lieux. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Utilisation appropriée du français parlé et écrit
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche s'effectue individuellement. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité à utiliser des approches et des outils cliniques
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche s'effectue en équipe. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Respect de la clientèle
<ul style="list-style-type: none"> ● La personne est autonome et consulte au besoin ses collègues ou encore sa supérieure ou son supérieur. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Respect de la confidentialité
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche s'effectue au moyen des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Lois; ○ Règlements; ○ Règlements internes de l'organisation; ○ Formulaires; ○ Directives; ○ Téléphone; ○ Système informatique. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Autonomie ● Confiance en soi ● Créativité ● Capacité d'adaptation ● Sens de l'écoute ● Sens de l'initiative ● Sens des responsabilités ● Maîtrise de soi
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche comporte des risques d'accident ou de contagion. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Discernement
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche comporte des risques d'atteinte à l'intégrité physique, en fonction du milieu et de la clientèle. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité à travailler en équipe
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche comporte des risques d'épuisement professionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Maîtrise, s'il y a lieu, de l'équipement : <ul style="list-style-type: none"> ○ Protection, contention, etc.
	<ul style="list-style-type: none"> ● Respect des normes et des lois
	<ul style="list-style-type: none"> ● Respect de l'éthique professionnelle
	<ul style="list-style-type: none"> ● Connaissance de soi et de ses réactions
	<ul style="list-style-type: none"> ● Intuition clinique
	<ul style="list-style-type: none"> ● Bienveillance

	<ul style="list-style-type: none"> ● Esprit critique
	<ul style="list-style-type: none"> ● Ouverture d'esprit
	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité à vulgariser les lois et l'information
	<ul style="list-style-type: none"> ● Diffusion appropriée de l'information
	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité à établir des limites
	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité à adopter une attitude directive
	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité à assumer son rôle d'autorité

TÂCHE 8 : Assurer la sécurité des personnes ou des lieux

Conditions de réalisation	Exigences de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche s'effectue auprès de tous les types de clientèles, mais différemment selon les milieux. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité de synthèse
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche s'effectue dans le milieu de travail ou dans le milieu de vie de la cliente ou du client ou encore dans d'autres lieux. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Utilisation appropriée du français parlé et écrit
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche s'effectue individuellement. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité à utiliser des approches et des outils cliniques
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche s'effectue en équipe. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Respect de la clientèle
<ul style="list-style-type: none"> ● La personne est autonome et consulte au besoin ses collègues ou encore sa supérieure ou son supérieur. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Respect de la confidentialité
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche s'effectue au moyen des éléments suivants : 	<ul style="list-style-type: none"> ● Autonomie
<ul style="list-style-type: none"> ○ Lois; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Confiance en soi
<ul style="list-style-type: none"> ○ Règlements; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Créativité
<ul style="list-style-type: none"> ○ Règlements internes de l'organisation; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité d'adaptation
<ul style="list-style-type: none"> ○ Formulaires; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Sens de l'écoute
<ul style="list-style-type: none"> ○ Directives; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Sens de l'initiative
<ul style="list-style-type: none"> ○ Grilles d'observation; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Sens des responsabilités
<ul style="list-style-type: none"> ○ Directives; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité à travailler en équipe
<ul style="list-style-type: none"> ○ Communiqués; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Connaissance de soi et de ses réactions

○ Téléphone;	● Discernement
○ Système informatique.	● Maîtrise de soi
● Cette tâche comporte des risques d'accident ou de contagion.	● Respect des normes et des lois
● Cette tâche comporte des risques d'atteinte à l'intégrité physique, en fonction du milieu et de la clientèle.	● Respect de l'éthique professionnelle
	● Intuition clinique
	● Bienveillance
	● Esprit critique
	● Ouverture d'esprit
	● Capacité à vulgariser les lois et l'information
	● Diffusion appropriée de l'information
	● Capacité à établir des limites
	● Capacité à adopter une attitude directive
	● Capacité à assumer son rôle d'autorité

TÂCHE 9 : Contribuer au développement et à la gestion de son organisation

Conditions de réalisation	Exigences de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche s'effectue auprès de tous les types de clientèles, mais différemment selon les milieux. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité de synthèse
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche s'effectue dans le milieu de travail ou dans d'autres lieux. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Utilisation appropriée du français parlé et écrit
<ul style="list-style-type: none"> ● La personne est autonome et consulte au besoin ses collègues ou encore sa supérieure ou son supérieur. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Respect de la clientèle
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche s'effectue en collaboration avec les différents partenaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Respect de la confidentialité
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche s'effectue au moyen des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Règlements internes de l'organisation; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Respect des collègues
<ul style="list-style-type: none"> ○ Formulaires; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Respect des partenaires
<ul style="list-style-type: none"> ○ Directives; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Créativité
<ul style="list-style-type: none"> ○ Grilles d'observation; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Autonomie
<ul style="list-style-type: none"> ○ Directives; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Dynamisme
<ul style="list-style-type: none"> ○ Communiqués; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité d'adaptation
<ul style="list-style-type: none"> ○ Téléphone; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Empathie
<ul style="list-style-type: none"> ○ Logiciels; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Sens de l'écoute
<ul style="list-style-type: none"> ○ Système informatique. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Sens de l'initiative
<ul style="list-style-type: none"> ● Cette tâche comporte des risques d'épuisement professionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Sens des responsabilités
	<ul style="list-style-type: none"> ● Transparence de l'intervention
	<ul style="list-style-type: none"> ● Respect des normes et des lois
	<ul style="list-style-type: none"> ● Respect de l'éthique professionnelle
	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité de jugement
	<ul style="list-style-type: none"> ● Esprit critique
	<ul style="list-style-type: none"> ● Ouverture d'esprit
	<ul style="list-style-type: none"> ● Capacité à vulgariser les lois et l'information
	<ul style="list-style-type: none"> ● Diffusion appropriée de l'information

2.4 Définitions des fonctions

Une fonction est un ensemble de tâches liées entre elles et se définit par les résultats du travail.

Pour la profession de technicienne et technicien en intervention en délinquance, les spécialistes de la profession, après examen des tâches au regard de la définition de « fonction », considèrent que toutes les tâches sont différentes et qu'elles ne peuvent pas être groupées par affinités.

3. Données quantitatives sur les tâches

Les spécialistes de la profession ont évalué, de façon individuelle et à la lumière de leur expérience, l'occurrence de chacune des tâches, le temps de travail qui y est accordé, leur degré de difficulté et leur importance. Il importe de souligner que ces données sont fournies à titre indicatif.

Les données quantitatives fournies sur les tâches permettent d'apprécier leur valeur relative. Chaque tableau de cette section présente les résultats moyens du groupe.

3.1 Occurrence des tâches

Il est possible qu'une tâche ait une fréquence d'occurrence relativement élevée ou relativement faible selon certaines caractéristiques de l'emploi (secteur, taille de l'entreprise, etc.). L'occurrence d'une tâche correspond, en pourcentage, au nombre de techniciennes et techniciens en intervention en délinquance qui exercent cette tâche dans leur entreprise ou leur établissement.

Les spécialistes de la profession ont répondu à la question : « Dans votre entreprise ou établissement, quel est le pourcentage de travailleuses et de travailleurs en plein exercice qui effectuent cette tâche? »

TÂCHES	%
Tâche 1 : Effectuer des interventions de dépistage	93 %
Tâche 2 : Procéder à l'admission de la clientèle	80 %
Tâche 3 : Assurer la prise en charge de la cliente ou du client	100 %
Tâche 4 : Assurer la prise en charge d'un groupe	87 %
Tâche 5 : Gérer la vie d'un groupe	87 %
Tâche 6 : Effectuer des activités de prévention	87 %
Tâche 7 : Intervenir en situation de crise	100 %
Tâche 8 : Assurer la sécurité des personnes ou des lieux	80 %
Tâche 9 : Contribuer au développement et à la gestion de son organisation	100 %

3.2 Temps de travail

Le temps de travail consacré à chaque tâche est estimé selon une période significative.

Les spécialistes de la profession ont répondu à la question suivante : « Dans votre entreprise ou établissement, quel est le pourcentage de temps de travail qui est consacré à l'exécution de cette tâche par une travailleuse ou un travailleur en plein exercice? »

TÂCHES	%
Tâche 1 : Effectuer des interventions de dépistage	6 %
Tâche 2 : Procéder à l'admission de la clientèle	7 %
Tâche 3 : Assurer la prise en charge de la cliente ou du client	26 %
Tâche 4 : Assurer la prise en charge d'un groupe	11 %
Tâche 5 : Gérer la vie d'un groupe	12 %
Tâche 6 : Effectuer des activités de prévention	10 %
Tâche 7 : Intervenir en situation de crise	10 %
Tâche 8 : Assurer la sécurité des personnes ou des lieux	11 %
Tâche 9 : Contribuer au développement et à la gestion de son organisation	7 %

3.3 Difficulté des tâches

La difficulté d'une tâche est établie par une évaluation du degré d'aisance ou d'effort, du point de vue tant physique qu'intellectuel, associé à sa réalisation.

Les spécialistes de la profession ont répondu à la question : « Pour une travailleuse ou un travailleur en plein exercice, quel est le degré de difficulté lié à l'exécution de cette tâche (sur une échelle graduée de 1 à 4)? ».

Les données cueillies auprès des 15 spécialistes de la profession ont conduit aux moyennes présentées dans le tableau suivant :

TÂCHES	Difficulté (de 1 à 4)
Tâche 1 : Effectuer des interventions de dépistage	1,9
Tâche 2 : Procéder à l'admission de la clientèle	1,6
Tâche 3 : Assurer la prise en charge de la cliente ou du client	2,6
Tâche 4 : Assurer la prise en charge d'un groupe	2,2
Tâche 5 : Gérer la vie d'un groupe	2,3
Tâche 6 : Effectuer des activités de prévention	1,8
Tâche 7 : Intervenir en situation de crise	3,6
Tâche 8 : Assurer la sécurité des personnes ou des lieux	2,3
Tâche 9 : Contribuer au développement et à la gestion de son organisation	1,6

Légende :

- 1. Tâche très facile** La tâche comporte peu de risques d'erreur; elle ne demande pas d'effort physique ou mental particulier. L'exécution de la tâche est moins difficile que la moyenne.
- 2. Tâche facile** La tâche comporte quelques risques d'erreur; elle demande un effort physique ou mental minime.
- 3. Tâche difficile** La tâche comporte plusieurs risques d'erreur; elle demande un bon effort physique ou mental. L'exécution de la tâche est plus difficile que la moyenne.
- 4. Tâche très difficile** La tâche comporte un risque élevé d'erreur; elle demande un effort physique ou mental appréciable. La tâche compte parmi les plus difficiles de la profession.

3.4 Importance des tâches

L'importance d'une tâche est établie par une évaluation de son caractère prioritaire ou urgent, ou encore de son caractère essentiel ou obligatoire.

Les spécialistes de la profession ont répondu à la question : « Dans votre entreprise ou établissement, quel est le degré d'importance lié à l'exécution de cette tâche (sur une échelle graduée de 1 à 4)? »

Les données cueillies auprès des 15 spécialistes de la profession ont conduit aux moyennes présentées dans le tableau suivant :

TÂCHES	Importance (de 1 à 4)
Tâche 1 : Effectuer des interventions de dépistage	3,3
Tâche 2 : Procéder à l'admission de la clientèle	3,2
Tâche 3 : Assurer la prise en charge de la cliente ou du client	3,3
Tâche 4 : Assurer la prise en charge d'un groupe	3,2
Tâche 5 : Gérer la vie d'un groupe	3,3
Tâche 6 : Effectuer des activités de prévention	2,7
Tâche 7 : Intervenir en situation de crise	4,0
Tâche 8 : Assurer la sécurité des personnes ou des lieux	3,7
Tâche 9 : Contribuer au développement et à la gestion de son organisation	2,5

Légende :

- 1. Tâche très peu importante** Une exécution moins réussie de la tâche n'entraîne pas de conséquences sur la qualité du résultat, les coûts, la santé et la sécurité, etc.
- 2. Tâche peu importante** Une mauvaise exécution de la tâche pourrait s'avérer assez coûteuse ou dangereuse ou mener à l'obtention d'un résultat médiocre.
- 3. Tâche importante** Une mauvaise exécution de la tâche pourrait entraîner des coûts supplémentaires importants, des blessures, des accidents, etc.
- 4. Tâche très importante** Une mauvaise exécution de la tâche pourrait avoir des conséquences très importantes en matière de coûts, de sécurité, etc.

4. Connaissances, habiletés et comportements socioaffectifs

L'accomplissement des tâches de la profession de technicienne technicien en intervention en délinquance exige des connaissances, des habiletés et des comportements socioaffectifs. Ceux-ci ont fait l'objet d'une identification par les spécialistes de la profession présents à l'atelier. On a ensuite mis en relation ces connaissances, ces habiletés et ces comportements socioaffectifs avec les tâches et les opérations.

4.1 Connaissances

Les connaissances présentées ici touchent aux principales notions et aux principaux concepts relatifs aux sciences, aux arts ainsi qu'aux législations, technologies et techniques nécessaires dans l'exercice des tâches de technicienne et technicien en intervention en délinquance.

Connaissances en criminologie

Les techniciennes et techniciens en intervention en délinquance consultés jugent important d'avoir des connaissances en criminologie, notamment sur la délinquance et la victimologie.

En raison de la nature interdisciplinaire de la criminologie, ces personnes doivent avoir des connaissances dans les champs d'études qui la constituent, à savoir la psychologie, la sociologie et le droit. Celles-ci seront décrites plus amplement dans les sections suivantes.

Connaissances en psychologie

Les participantes et les participants ont jugé important de détenir des connaissances en psychologie, notamment sur les stades de développement de la personne (affectif, cognitif, etc.). Les techniciennes et techniciens en intervention en délinquance doivent, dans leur travail, tenir compte des limites de la personne en fonction de son âge et de l'étape qu'elle traverse dans sa vie (adolescence, passage à la vie adulte, transition du primaire au secondaire, etc.).

Par ailleurs, l'approfondissement de connaissances sur les grands courants psychologiques (behavioriste, biologique, cognitivo-comportementale, humaniste, psychodynamique, etc.), sur les désordres émotionnels, comportementaux et d'interaction sociale ainsi que sur les différentes stratégies ou approches d'intervention est souhaité.

Ces connaissances en psychologie permettraient de mieux définir les problèmes de la personne, de déterminer ses besoins, de planifier les interventions à prioriser et de transmettre les informations pertinentes aux membres de son réseau.

Connaissances en santé mentale

Les techniciennes et techniciens en intervention en délinquance consultés jugent important d'avoir des connaissances de base liées aux différentes pathologies associées aux troubles mentaux, dans la mesure où la détermination des besoins de la personne joue un rôle crucial dans la planification des interventions à privilégier. Ces connaissances leur permettraient d'intervenir plus efficacement puisqu'ils peuvent ainsi reconnaître les signes de détresse dans les situations de crise ou d'urgence. De plus, en raison de l'augmentation de la clientèle présentant des troubles mentaux tels que la déficience intellectuelle (DI) ou le trouble du spectre de l'autisme (TSA), il est considéré comme

nécessaire pour les techniciennes et techniciens en intervention en délinquance d'avoir de plus grandes connaissances à ce sujet.

Par ailleurs, les participantes et les participants rapportent qu'il est essentiel d'approfondir les connaissances liées aux différents problèmes de santé mentale puisque l'on observe de plus en plus de troubles concomitants.

Connaissances en sociologie

La grande diversité des milieux dans lesquels les techniciennes et techniciens en intervention en délinquance exercent leur profession justifie le besoin de connaissances en sociologie.

Plus particulièrement, les participantes et les participants à l'atelier ont jugé qu'il est opportun d'approfondir des notions en lien avec les sujets suivants : les mauvais traitements, la négligence, les réseaux délinquants (gangs de rue, motards, mafia, etc.), les dépendances, les cyberproblèmes (dépendance, criminalité, sexualité, etc.), la pauvreté, la criminalité, les différences générationnelles, le multiculturalisme, les mouvements marginaux émergents (l'extrémisme religieux, la transidentité, etc.), l'itinérance et les troubles à caractère sexuel. Le repérage et la reconnaissance des facteurs de risque sont également jugés primordiaux dans le cadre des interventions en délinquance.

Une connaissance des différents milieux d'intervention en délinquance est jugée essentielle. Les techniciennes et techniciens en intervention en délinquance doivent connaître les ressources et leurs politiques, programmes, approches, protocoles ou valeurs ainsi que services offerts en lien avec différentes problématiques de la clientèle pour leur permettre de développer une meilleure compréhension de leur situation. Une meilleure compréhension des rôles des partenaires (intervenante ou intervenant social, ressources du milieu de vie, parents, etc.) est également considérée comme importante.

Enfin, les techniciennes et techniciens en intervention en délinquance consultés précisent qu'il est essentiel d'acquérir des connaissances approfondies relatives aux différents champs d'intervention ou approches (réinsertion sociale, justice réparatrice, réduction des méfaits, intervention communautaire, etc.).

Connaissance des lois et de la réglementation

Pour exercer sa profession, les techniciennes et techniciens en intervention en délinquance doivent posséder une connaissance de base d'un certain nombre de lois. Parmi celles-ci, les participantes et les participants ont mentionné les suivantes :

- *Charte des droits et libertés de la personne;*
- *Loi sur les services de santé et les services sociaux;*
- *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents;*
- *Loi sur la protection de la jeunesse;*
- *Loi sur l'instruction publique;*
- *Loi sur la sécurité du revenu;*
- *Loi sur la protection des renseignements personnels;*
- *Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui;*
- *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition;*
- *Loi sur le système correctionnel du Québec;*
- *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels;*

- *Code criminel;*
- *Code civil;*
- *Code de procédure pénale;*
- *Loi sur la Régie du logement.*

Les participantes et les participants ont également mentionné que la connaissance de ces différentes lois peut varier en fonction du milieu dans lequel ils travaillent. Par ailleurs, ils doivent connaître les règles liées à l'éthique, à la confidentialité, aux normes du travail et aux processus de plaintes. Ces connaissances permettent à la technicienne et au technicien en intervention en délinquance de respecter les limites de leur mandat et de mieux défendre les droits des personnes.

Connaissances en toxicomanie

Les techniciennes et techniciens en intervention en délinquance consultés jugent important d'avoir des connaissances relatives à la toxicomanie, notamment en ce qui a trait aux symptômes physiques et psychologiques liés à la consommation de psychotropes tels que l'alcool, les drogues illicites ainsi que les médicaments.

Ils précisent également que l'approfondissement des approches à utiliser en intervention en toxicomanie est essentiel dans l'optique de favoriser la réduction des méfaits. Par ailleurs, le phénomène de comorbidité étant souvent lié à la toxicomanie, d'où l'importance de s'y attarder.

Connaissances en santé physique

Les techniciennes et techniciens en intervention en délinquance consultés jugent important d'avoir des connaissances de base des règles et des pratiques favorisant une bonne hygiène de vie, ce qui touche entre autres à l'alimentation, au sommeil et à l'exercice.

Ils rapportent également que dans certains milieux de travail, des connaissances liées à la médication sont importantes parce qu'il est parfois nécessaire de savoir comment réagir si le médicament n'a pas été pris. Par ailleurs, il est souhaitable de suivre un cours de premiers secours puisqu'ils sont utiles dans certains milieux de travail.

En gestion de crise, les cours en autodéfense, les différentes stratégies d'autodéfense ou les modes d'intervention favorisant sa sécurité et celle d'autrui sont jugés essentiels.

Connaissances en sexologie

Les techniciennes et techniciens en intervention en délinquance consultés jugent important d'avoir des connaissances de base en ce qui a trait à l'éducation sexuelle des jeunes et aux infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS). Ces connaissances leur permettent notamment d'outiller leur clientèle en matière de comportements favorisant les saines relations avec les autres.

Par ailleurs, ils précisent que l'approfondissement de connaissances liées à la diversité sexuelle ou de genre est nécessaire.

Connaissances en informatique

Les techniciennes et techniciens en intervention en délinquance sont appelés plus qu'avant à utiliser

l'informatique pour la rédaction des fiches d'observation ou pour la compilation de statistiques. Ils sont de plus en plus nombreux à devoir utiliser des systèmes informatisés d'exploitation de dossiers ou de formulaires. De plus, certaines activités ou interventions nécessitent l'utilisation d'outils informatiques.

Par ailleurs, bon nombre de participantes et de participants jugent nécessaire de posséder des connaissances sur l'utilisation du réseau Internet puisqu'il est considéré comme un outil leur permettant d'améliorer leur connaissance des services offerts par différents organismes et établissements de santé et de services sociaux. Les travailleuses et les travailleurs peuvent ainsi diriger les personnes vers les ressources appropriées.

Parmi les logiciels utiles dans l'exercice de la profession, les participantes et les participants ont mentionné :

- les logiciels de traitement de texte;
- les tableurs électroniques;
- les logiciels de banques de données (à des fins de consultation et de requête);
- les logiciels de navigation sur Internet.

4.2 Habiletés cognitives

Les habiletés cognitives présentées ci-dessous ont trait aux principales stratégies intellectuelles utilisées dans l'exercice de la profession :

- Application de connaissances relatives aux lois et à la réglementation;
- Application de connaissances en psychologie;
- Application de connaissances en santé mentale;
- Application de connaissances en sociologie;
- Application de connaissances en criminologie;
- Application de connaissances en toxicomanie;
- Application de connaissances en santé physique;
- Application de connaissances en sexologie;
- Application de connaissances en informatique;
- Maîtrise du français à l'oral et à l'écrit;
- Utilisation de l'anglais ou d'autres langues (espagnol);
- Habiletés liées à la résolution de problèmes;
- Habiletés liées à la planification d'activités;
- Habiletés liées à l'organisation du travail;
- Habiletés liées à la prise de décision;
- Habiletés liées à la conception de stratégies et de plans;
- Habiletés liées à l'intervention en situation de crise;
- Habiletés liées à la médiation;
- Habiletés liées à l'autocritique;
- Habiletés liées à la reconnaissance de ses limites;
- Habiletés liées à la reconnaissance et au respect du champ de compétence des partenaires;
- Habiletés liées au travail d'équipe;
- Habiletés liées à l'enseignement d'habiletés sociales;
- Habiletés liées à l'animation de groupe, de moments de vie à la programmation, d'activités cliniques, sportives, etc.;
- Habiletés liées à la capacité à garder une distance professionnelle;
- Habiletés liées à l'adoption d'une hygiène de vie saine;

- Capacité d'analyse;
- Capacité à entrer en relation (clientèle, partenaire, collègue, etc.);
- Capacité à gérer le stress;
- Capacité à s'adapter;
- Capacité à mener une entrevue;
- Capacité à créer une alliance thérapeutique;
- Capacité à se positionner en autorité.

4.3 Habiletés motrices et kinesthésiques

Les principales habiletés motrices et kinesthésiques qui ont trait à l'exécution et au contrôle des gestes et mouvements de la profession sont les suivantes :

- Motricité fine;
- Dextérité;
- Flexibilité;
- Bonne forme et force physique;
- Absence de limitation physique⁶;
- Bonne vitesse de réaction;
- Bonne maîtrise du langage non verbal;
- Vigilance face à l'environnement de travail;
- Adoption d'une posture de travail adéquate;
- Maîtrise de l'équipement de protection lors d'interventions physiques;
- Maîtrise de l'équipement de contraintes;
- Maîtrise de l'équipement de contention;
- Maîtrise de l'équipement d'armes intermédiaires;
- Habiletés liées aux techniques d'autodéfense;
- Habiletés liées à la préparation alimentaire.

4.4 Habiletés perceptives

Les habiletés perceptives sont des capacités sensorielles grâce auxquelles une personne saisit consciemment par les sens ce qui se passe dans son environnement.

Dans l'exercice de la profession de technicienne et de technicien en intervention en délinquance, il est primordial d'utiliser les habiletés suivantes :

- Capacité à nommer ses émotions;
- Capacité à se fier à son intuition et à ses perceptions;
- Capacité à percevoir les attitudes et les sentiments des personnes;
- Capacité à percevoir des malaises physiques ou psychologiques;
- Capacité à percevoir les dangers, les tensions ou les crises qui peuvent éclater;
- Capacité à percevoir les odeurs;
- Capacité à percevoir les dynamiques personnelles ou d'un groupe (le schème relationnel qu'elles reproduisent et les effets sur le groupe);
- Capacité à décoder le langage non verbal (fuite du regard, échange de regards entre usagers, etc.);
- Capacité à décoder les subtilités du langage verbal (ton, sarcasme, non-dit, etc.);

⁶ L'absence de limitation physique est propre à certains milieux de travail, notamment au milieu carcéral.

- Capacité à se concentrer sur plus d'une chose à la fois;
- Capacité à utiliser des techniques d'intervention (intégration sensorielle, etc.).

4.5 Comportements socioaffectifs

Les comportements socioaffectifs sont une manière d'agir, de réagir et d'entrer en relation avec les autres. Ils traduisent des attitudes et sont liés à des valeurs personnelles ou professionnelles.

Pour la profession de technicienne et technicien en intervention en délinquance, les comportements socioaffectifs portent sur le plan personnel, le plan interpersonnel, l'éthique ainsi que la santé et la sécurité au travail. Les spécialistes de la profession ont fait ressortir certains thèmes à ce propos.

- Sur le plan personnel :

Ouverture d'esprit, objectivité, capacité d'adaptation, modestie, assurance, connaissance et maîtrise de soi, maturité affective, distance professionnelle et émotionnelle, sécurité personnelle, objectivité, rigueur professionnelle et introspection.

- Sur le plan interpersonnel :

Empathie, respect, communication, leadership, capacité à entrer en relation, respect de la hiérarchie, des rôles et des responsabilités, bienveillance, dynamisme, engagement constant, disponibilité, médiation, altruisme, détachement, position d'autorité, authenticité, considération et responsabilité professionnelle.

- Sur le plan de l'éthique professionnelle :

Confidentialité, intégrité, respect de la vie privée, transparence, respect des lois, des normes et des protocoles, jugement et curiosité intellectuelle.

- Sur le plan de la santé et de la sécurité :

Prudence, prévention, jugement, non-provocation, anticipation et conscientisation.

5. Niveaux d'exercice

Les niveaux d'exercice de la profession correspondent à des degrés de complexité dans l'exercice d'une profession. Ils rendent compte des besoins du marché du travail en matière d'employabilité ou de spécialité.

L'analyse de la profession de technicienne et de technicien en intervention en délinquance a été effectuée sur la base du plein exercice. À la lumière des informations recueillies lors des ateliers, il n'y a pas de niveaux d'exercice pour l'exercice de cette profession.

Annexe – Risques pour la santé et la sécurité au travail (SST)

Le tableau 1 propose des moyens de prévention pour chacun des risques connus de la profession technicienne et technicien en intervention en délinquance. Son contenu n'est pas exhaustif. Selon la Loi sur la santé et la sécurité du travail (RLRQ, chapitre S-2.1), l'employeur a la responsabilité de prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé de la travailleuse ou du travailleur et assurer sa sécurité ainsi que son intégrité physique. Plus précisément, il doit utiliser des méthodes et des techniques visant à reconnaître, à contrôler et à éliminer les risques pouvant nuire à la santé et à la sécurité de son personnel.

Catégories de risques

- 1- Risques chimiques
- 2- Risques biologiques
- 3- Risques physiques
 - 3.1 Électriques
 - 3.2 Thermiques
 - 3.3 Bruits
 - 3.4 Vibrations
- 4- Risques ergonomiques
- 5- Risques psychosociaux
 - 5.1 Nature du travail
 - 5.2 Organisation du travail
 - 5.3 Social
- 6- Risques liés à la sécurité
 - 6.1 Chutes

Tableau 1 Risques liés à la santé et à la sécurité au travail pour la profession de technicienne et technicien en intervention en délinquance

No	Sources de risques	Effets sur la santé et la sécurité	Moyens de prévention
1	Risques chimiques		
	Aucun risque significatif pour cette profession		
2	Risques biologiques		
	Présence de micro-organismes sous forme de poussières, brume, décomposition		
	Contact avec des		
	agents infectieux : virus, champignons, bactéries	Maladies infectieuses	Protocole de salubrité en intervention domiciliaire
		Lésions cutanées	Vaccination
	Vecteurs : humains		Mesures de protection individuelles et collectives

No	Sources de risques	Effets sur la santé et la sécurité	Moyens de prévention
3	Risques physiques		
3.1	Électriques		
	Aucun risque significatif pour cette profession		
3.2	Thermiques		
	Exposition à des températures froides ou chaudes	Engelure	Planification du lieu des interventions selon la température
		Déshydratation	Tenue vestimentaire appropriée à la température
3.3	Bruit		
	Nuisance occasionnée par des cris forts et intenses des clients en crise	Acouphène	Éloignement de la source
		Fatigue	Utilisation de protecteurs auditifs
			Application de techniques d'intervention en crise
3.4	Vibrations		
	Aucun risque significatif pour cette profession		
4	Risques ergonomiques		
	Posture assise prolongée lors de tâches administratives	Troubles musculosquelettiques (TMS) tels que la tendinite, le syndrome du tunnel carpien, le syndrome de la tension cervicale, maux de dos.	Aménagement ergonomique du poste de travail
	Posture contraignante du dos	Douleur ou inflammation localisée	Répétition de la posture assise par des pauses régulières
	Éclairage inadéquat	Fatigue	Alternance de postures assise, debout et marches tout au long de la journée
		Réduction de l'acuité visuelle	Utilisation d'un éclairage adéquat dans les espaces de travail

No	Sources de risques	Effets sur la santé et la sécurité	Moyens de prévention
5	Risques psychosociaux		
5.1	Nature du travail		
	Menaces contre la sécurité provenant d'une clientèle non volontaire	Stress Insécurité, frustration, irritabilité Agressivité et peur	Affiches et autres moyens de communication clairs à l'intention des bénéficiaires, indiquant la tolérance zéro de la violence et des autres actes répréhensibles
	Faible autonomie décisionnelle	Comportements malsains comme l'abus de substances psychoactives ou l'isolement	Protocole d'intervention en cas de violence et de ses manifestations
	Obligation à prendre des décisions dans un contexte où les ressources sont limitées Interventions coercitives		Stratégies de partage d'information quant aux interventions Protocole pour interventions difficiles ou en situation de crise
	Interventions en situation de crise de la clientèle Comportements imprévisibles, intimidants et menaçants de la clientèle		
5.2	Organisation du travail		
	Charge excessive de travail	Détresse, troubles anxieux, épuisement	Définition claire des rôles et responsabilités des travailleurs
	Faible conciliation entre la vie personnelle, la famille et le travail	Manque de motivation Faible rendement	Organisation et planification du travail selon les contraintes de temps, de ressources et les contraintes personnelles des travailleurs, ainsi que selon les exigences des tâches
	Limite des ressources humaines et matérielles	Impuissance	Formation des travailleurs pour le développement de

No	Sources de risques	Effets sur la santé et la sécurité	Moyens de prévention
	nécessaires pour accomplir le travail		leurs compétences
	Formation insuffisante		Programme d'aide aux employés
	Demande psychologique élevée		
	Environnement de travail malsain		
5.3	Facteurs sociaux		
	Pauvre communication organisationnelle	Sentiment d'insécurité	Utilisation de moyens de communication qui facilitent la clarté, la compréhension et l'exactitude de l'information
	Moyens de communication restreints avec les collaborateurs (psychologues, psychiatres, infirmiers, etc.)	Niveau de tension psychologique élevé	
		Troubles de l'adaptation	
		Présentéisme, absentéisme	
		Problèmes de concentration	Protocole de gestion de conflits
	Relations conflictuelles (collègues, direction, clients, etc.)		Politique en matière de harcèlement psychologique au travail
	Discrimination, incivilité, intimidation et violence		Adoption de saines habitudes de vie
	Harcèlement psychologique sous toutes ses formes (moral, sexuel, discriminatoire, etc.)		Rencontres individuelles et d'équipe
	Circonstances personnelles pouvant affecter le rendement au travail (séparation, maladies, décès, etc.)		
	Absence de soutien de la part des collègues et de la direction		

No	Sources de risques	Effets sur la santé et la sécurité	Moyens de prévention
6	Risques liés à la sécurité		
6.1	Chutes		
	Lors d'interventions à l'extérieur du lieu de travail en présence de neige ou de la glace	Ecchymose Entorse, fracture Traumatisme	Sensibilisation et information sur les risques de chutes et de glissades Port de chaussures adaptées aux conditions météorologiques

Dans le tableau 2, les sources de risques sont associées aux opérations de chaque tâche de la profession de technicienne et technicien en intervention en délinquance. Les niveaux de risques sont notés en fonction de l'importance (fréquence, durée, intensité) la plus élevée probable selon les sous-opérations présentées dans l'analyse de la profession et non en fonction de la gravité des effets sur la santé et la sécurité des personnes. De plus, cette association est basée sur les discussions tenues lors de l'atelier d'analyse de profession.

Sources de risques :

- 1- Risques chimiques
- 2- Risques biologiques
- 3- Risques physiques
 - 3.1 Électriques
 - 3.2 Thermiques
 - 3.3 Bruits
 - 3.4 Vibrations
- 4- Risques ergonomiques
- 5- Risques psychosociaux
 - 5.1 Nature du travail
 - 5.2 Organisation du travail
 - 5.3 Social
- 6- Risques liés à la sécurité
 - 6.1 Chutes

Tableau 2 Association des sources de risques aux opérations de chaque tâche de la profession de technicienne et technicien en intervention en délinquance

Légende :

- + Le risque est faible
- ++ Le risque est modéré
- +++ Le risque est élevé

N°.	Tâches et opérations	Sources de risques ⁷					
		1	2 ⁸	3	4	5	6
1 – Effectuer des interventions de dépistage							
1.1	Collecter des informations		+		+	5.1+	
1.2	Interpréter les données recueillies					5.2+	
1.3	Déterminer les facteurs de risque chez la cliente ou le client						
2 – Procéder à l'admission de la clientèle							
2.1	Traiter la demande de services				+		
2.2	Accueillir la clientèle		+		+	5.1+	5.2+

⁷ Les données du tableau 2 font référence aux sources de risque identifiées dans le tableau 1.

⁸ L'exposition aux rayonnements électromagnétiques et aux ondes Wi-Fi peut être éliminée si des précautions de base sont prises (ex. : utiliser une connexion Ethernet, travailler à une distance supérieure à un mètre d'une tour émettant des signaux Wi-Fi et placer son ordinateur portable sur une table plutôt que sur ses cuisses).

N ^o .	Tâches et opérations	Sources de risques ⁷					
		1	2 ⁸	3	4	5	6
2.3	Informer la clientèle des modalités de l'établissement ou de l'organisme		+			5.1+	
2.4	Effectuer l'inventaire des effets personnels, s'il y a lieu		+				
3 – Assurer la prise en charge de la cliente ou du client							
3.1	Évaluer les besoins de la cliente ou du client					5.1+	
3.2	Planifier l'intervention						
3.3	Intervenir auprès de la cliente ou du client		+	3.2+	+	5.1+ 5.2+ 5.3+	+
3.4	Évaluer l'intervention						
4 – Assurer la prise en charge d'un groupe							
4.1	Évaluer les besoins du groupe					5.1+	
4.2	Planifier l'intervention						
4.3	Intervenir auprès d'un groupe		+	3.2+	+	5.1+ 5.2+ 5.3+	+
4.4	Évaluer l'intervention						
5 – Gérer la vie d'un groupe							
5.1	Répondre aux demandes d'aide ponctuelles		+		+		
5.2	Observer la clientèle		+				
5.3	Faire respecter la programmation et les règlements		+			5.1++	
6 – Effectuer des activités de prévention							
6.1	Planifier les activités						
6.2	Animer les activités		+	3.2+		5.1+	
6.3	Réaliser des activités d'information ou d'éducation		+	3.2+		5.1+	+
6.4	Assurer le suivi des activités		+	3.2+		5.1+	
7 – Intervenir en situation de crise							
7.1	Analyser la situation						
7.2	Effectuer l'intervention			3.3+	+	5.1++ 5.2++ 5.3+	
7.3	Appliquer les procédures, s'il y a lieu						
7.4	Faire appel à une équipe de gestion de crise, s'il y a lieu					5.3+	
7.5	Réexaminer la situation						

8 – Assurer la sécurité des personnes ou des lieux				
8.1	Surveiller la clientèle		5.1+	
8.2	Appliquer les mesures de sécurité		5.1+	
9 – Contribuer au développement et à la gestion de son organisation				
9.1	Faire de la représentation	+	5.3+	+
9.2	Coordonner les bénévoles	+	5.1+	
9.3	Collaborer avec les partenaires	+	5.2+	
9.4	Participer aux activités organisationnelles	+	5.1+ 5.2+ 5.3+	

Bibliographie

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Portrait de secteur – Le champ de l'intervention sociale*, Ministère de l'Éducation, 1998.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Rapport d'analyse de la situation de travail – Technicienne, technicien d'intervention en délinquance*, Ministère de l'Éducation, 2002.

education.gouv.qc.ca